



# FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL

sous l'égide de la Fondation de France

## 1° Congrès des Sections Internationales 18 septembre 2008

### ATELIER N°2

#### NORMES DES SECTIONS INTERNATIONALES

Cet atelier était animé par M. Sean Lynch, Directeur de Section Internationale, Lycée International de Saint-Germain-en-Laye, et Mme Pamela Canadas, Directrice de Section Internationale, Lycée François Magendie à Bordeaux.

En introduction, M. Lynch évoque un séminaire récent où il a travaillé avec des représentants de l'International Baccalaureate (Bac de Genève). Il a été conclu que la force du Bac de Genève réside dans la valorisation de l'enracinement de l'élève dans sa culture d'origine et en même temps, dans la création d'un programme qui l'ouvre au monde dans son ensemble. Dans les Sections Internationales c'est exactement ce qui se passe, tout en ajoutant une valeur supplémentaire : le bilinguisme et le multilinguisme au sein de deux cultures minimum.

#### A) Faut-il des normes ?

- Oui : pour clarifier notre mission, pour créer des partenariats, pour contribuer à l'évolution du système éducatif français et international.
- Il faut considérer s'il s'agit de normes nationales ou internationales et quelle est la validité de ces normes sur le territoire. Ces normes françaises peuvent être considérées, reconnues dans d'autres pays grâce à des accords. On peut reconnaître le diplôme, l'OIB grâce à des accords.

- Le Bac de Genève est reconnu en dehors de l'Europe. Les écoles européennes de Bruxelles qui ont un système éducatif européen ne sont reconnues qu'en Europe.
- Comment se situe le niveau des Sections Internationales par rapport à l'échelle de niveau du cadre européen ? Cela pourrait aider à la reconnaissance, à commencer en France où il y a diversité de reconnaissance de l'OIB par les universités.
- Divers types de normes existent : des normes multilatérales dont le Baccalauréat International de Genève; des normes bilatérales aussi, à différents degrés.
- L'OIB n'est pas du tout un bac binational. Ce n'est pas simplement une reconnaissance de systèmes. Par le partage de l'enseignement, par exemple, d'histoire et géographie, on crée une synthèse beaucoup plus intéressante des deux approches.
- La Section Internationale est admise comme offrant une éducation totalement bilingue et est vécue comme telle par les élèves qui la fréquentent et en sortent pour aller dans un autre pays.
- Un autre point de vue est que l'OIB est une institution française qui, grâce à des accords, peut être reconnu par d'autres pays.
- Il faut veiller à ne pas confondre certification et norme. L'OIB a des ambitions qui vont bien au-delà d'une simple certification comme Cambridge qui évalue le niveau linguistique. Il est important de parler d'accords internationaux, de reconnaissance internationale.

## **B) Les normes sont-elles communes à toutes les Sections Internationales ?**

- La réponse est positive. Le décret de 1981 les définit. Certes on rencontre des applications extrêmement diverses.
- Les textes fixent un certain cadre mais il est interprété différemment selon les chefs d'établissement, les rectorats...
- Les textes du 28 Septembre 2006 précisent bien : *'l'enseignement international s'ajoute à l'enseignement normal qui est pratiqué'*.
- Il ne faut pas confondre la langue de Section et la LV1.

## **C) Quelles sont leurs ambitions ?**

- Divers échanges ont lieu sur le thème des programmes d'histoire/géographie, de la façon dont leur enseignement est organisé au collège et les cours partagés entre enseignants de Section Internationale et enseignants d'hist./géo en français.
- Dans certains établissements, dont un groupe rattaché à St. Germain, des matières différentes, au-delà du programme officiel ont été autorisées. Dans d'autres, c'est le programme officiel qui prévaut.

- Il est important que des méthodologies différentes, et des contenus différents soient acceptés car on n'enseigne pas l'histoire/géo de la même façon en France qu'en Italie, en Espagne, ...
- Il y a des différences de programme par académie, par établissement scolaire qui sont bien naturelles. Néanmoins une harmonisation est très importante lors de l'examen, que ce soit le Bac ou le Brevet. Cette question semble bien organisée en littérature, moins bien en hist. /géo.
- Il faut, lors de la discussion de normes, respecter les spécificités de chaque Section qui enseigne avec des objectifs différents. Ainsi à Saint-Germain-en-Laye en préparant le GCSE et l'OIB les programmes doivent traiter des origines de l'humanité jusqu'à nos jours et cela à partir de la 6<sup>ème</sup>.
- Des normes devraient être établies au niveau des horaires, avec une certaine liberté.
- Il y a aussi des Sections, comme la section norvégienne à St. Germain, qui respectent le programme de leurs pays respectifs et ne préparent pas nécessairement l'OIB. Ainsi les sections japonaise, danoise, suédoise, norvégienne et polonaise passent un Brevet 'normal' lorsque leurs élèves souhaitent passer le Brevet français.

#### **D) Socle commun : autres points**

- Importance du diplôme OIB en finalité de la Section Internationale : une Section Internationale a pour objectif de préparer à l'OIB et donc il faut, par définition, un pourcentage important d'élèves de terminale qui passent l'OIB.
- Historiquement les familles avaient le choix, c'est-à-dire que l'élève pouvait présenter l'OIB ou bien le Bac National classique français avec, bien sûr, une épreuve sévère en langue et vous validiez un diplôme de langue à coté. En fait, au fil des ans, la mission et l'investissement de l'étudiant et de sa famille dans l'OIB ont été renforcés : l'objectif d'un élève de SI est de passer l'OIB, un véritable diplôme qui reconnaît la double compétence. C'est une norme.
- Il faut bien distinguer les enjeux pour l'établissement (taux de réussite) de ceux des élèves. Ceux des élèves sont à intégrer, par contre si c'était un choix de l'établissement de ne pas présenter des élèves à l'OIB, cela serait quasi inadmissible.
- Il est rappelé que les Sections Internationales ne constituent pas une option facultative qu'on abandonne par convenance.
- L'OIB doit être bien reconnu comme un dispositif lisible par tous.
- Un autre problème à soulever est celui de la communication. L'OIB doit être un processus. Question : comment préparer de la même façon des élèves à l'OIB en commençant en Seconde ou en commençant en 6<sup>ème</sup> ?
- Il y a des expériences OIB différentes, avec des élèves binationaux dans certaines et d'autres Sections où il n'y en a pas, où on est alors dans la logique de l'« Option ».

- M. Lynch rappelle que la mission de la Section Internationale commence à partir de la Maternelle 2, voire avant, la Maternelle 1, et se prolonge jusqu'à la Terminale. Il demande s'il y a d'autres questions sur ce point
- Des difficultés proviennent du fait qu'on ne fréquente pas une Section Internationale pour les mêmes raisons : séjour de trois ans en France, famille qui revient de l'étranger et qui reste en France, enfants qui commencent en Section Internationale et qui étudient en France ensuite, d'autres à l'étranger...Comment positionner des normes face à des attentes aussi différentes ?
- Fixer des normes, cela risque d'enlever de la richesse.
- Autre question : peut-on définir un profil d'élève que nous voulons forger à travers les Sections Internationales, avec 'continuum' de la Maternelle 2 à la classe de Terminale?
- Les avis sont pour le respect des élèves, tous, avec leurs différences d'objectifs, de personnalité, leurs potentiels...
- Par ailleurs le vrai challenge pour certains est ailleurs. Le vrai challenge d'un élève de Section Internationale, c'est d'apporter aux autres cette ouverture sur le monde.